

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 décembre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 94 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Yves BEAUVAL représenté par Gisèle LELOUIS - Mireille BENEDETTI représentée par Georges GOMEZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Garo HOVSEPIAN - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par René BACCINO - Jean-Claude GAUDIN représenté par Gérard CHENOZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Muriel PRISCO représentée par Marc LOPEZ - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Michèle EMERY - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Pierre BERTRAND - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Nouriaty DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Bruno GILLES - Vincent GOMEZ - Albert GUIGUI - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Janine MARY - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 17 Décembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 023-885/19/CT

■ CT1 - Approbation de l'avenant 2 à la convention de financement de Thecamp

Avis du Conseil de Territoire

MET_SISM 19/18193/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositifs de l'article L5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après.

Thecamp est un campus d'ambition internationale, d'innovation et de prospective dédié à la ville de demain. Il vise à réunir des talents du monde entier, étudiants, entrepreneurs, dirigeants et managers, experts et mentors, pour créer un écosystème fertile en rencontres, un lieu d'intelligence connecté d'échanges et de confrontation des idées, un espace tout entier voué à la création et à l'innovation, à l'instar des campus américains qui l'ont inspiré. Thecamp veut stimuler l'esprit entrepreneurial, promouvoir la culture de l'expérimentation, du design et de la transdisciplinarité, et accompagner les « créateurs du changement » qui inventeront les solutions pour rendre les métropoles plus durables, plus équitables, plus résilientes et plus humaines.

Visant à la fois l'éducation, l'accompagnement des projets entrepreneuriaux, la réflexion sur les enjeux de la ville du futur, Thecamp est un catalyseur qui a pour vocation de faire émerger les innovateurs et les leaders transformateurs du monde de demain.

L'ambition de Thecamp est de devenir le premier campus européen dédié à la « ville intelligente ». Compte-tenu de l'intérêt général de ce projet, unique en Europe, pour le développement économique du grand territoire et de son positionnement comme territoire d'excellence et d'innovation dans le domaine de la « ville intelligente », les acteurs publics et notamment les collectivités, se sont engagés à le soutenir financièrement sous forme d'avances remboursables.

Ainsi, le Conseil Régional, le 20 février 2015, s'est prononcé en faveur d'un soutien financier sous forme d'avances remboursables à hauteur de 3M€ par an sur une durée de trois ans avec la possibilité d'octroyer deux millions supplémentaires sur les 2 années suivantes. Le 19 février 2015, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a décidé d'apporter son soutien financier à hauteur de 5M€ sous forme d'avances remboursables.

Le 12 mars 2015, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a validé son soutien financier sous forme d'avances remboursables à hauteur de 5M€ libérable sur cinq ans.

Thecamp a été inauguré le 28 septembre 2017.

Le 21 mars 2019, un premier comité de pilotage a été tenu afin de présenter le bilan 2018 et les perspectives 2019. L'année 2018 a permis d'évaluer les différents dispositifs et outils mis en place en adéquation avec le programme initial. Elle est considérée comme « année 1 », dédiée à l'expérimentation de toutes les idées fondatrices de Thecamp. Elle a permis de tester d'une part la partie fonctionnement du campus, c'est-à-dire l'offre de restauration et d'hôtellerie, et d'autre part d'évaluer la partie programmation, c'est-à-dire les différents projets et formats menés par l'équipe et par l'écosystème mobilisé, ainsi que l'accueil d'événements et de séminaires.

Signé le 17 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

Le 19 juin 2019, un deuxième comité de pilotage a été organisé avec les partenaires fondateurs publics afin de discuter des nouveaux éléments budgétaires de Thecamp et de présenter la demande de rééchelonnement du remboursement de prêt. En effet, malgré un premier bilan faisant état d'un rapport d'activité particulièrement riche, plusieurs contraintes organisationnelles et contextuelles imposent de revoir le projet et son business plan. Les activités rémunératrices sont déjà en place mais Thecamp reste pour l'instant malgré tout déficitaire. Une rationalisation interne est déjà en cours à la fois sur le contenu, les aspects financiers et les process, avec des évolutions importantes déjà effectives. Des mesures ont été prises afin de simplifier et optimiser l'offre de services, de restructurer les coûts de fonctionnement et renforcer la Direction Générale.

Cependant, à ce jour, la situation financière de Thecamp ne lui permet pas d'envisager le remboursement des avances remboursables attribuées par les collectivités dans les délais initialement prévus. Le respect de l'échéancier prévu dans la convention signée en 2015 risquerait de mettre en péril la structure et hypothéquerait toute chance de réalisation du projet porté par The Camp et que les collectivités s'étaient engagées à soutenir.

Afin de consolider sa situation et de préserver sa capacité à réaliser son projet fondateur, tout en honorant le remboursement des avances consenties, l'équipe dirigeante de Thecamp a procédé à un ajustement de son business plan. Ce dernier, établi pour une période de 6 ans (2020 – 2025) inclut le remboursement des avances à partir de 2023.

Par ailleurs, une organisation de suivi et de comptes rendus réguliers a été mise en place entre les différents partenaires publics et Thecamp, afin de garantir la plus grande transparence sur la situation financière d'une part, l'activité et les projets de Thecamp d'autre part. Le dispositif (dont le détail figure dans l'avenant à la convention) permettra d'alerter sur d'éventuels écarts entre l'activité réelle et celle prévue.

Enfin en ce qui concerne le financement des pertes, sur la période 2018-2019, celui-ci a été assuré par la levée de fonds initiale et par un effort demandé aux banques sur le dernier trimestre 2019. Pour la période 2020-2023, Thecamp travaille sur une nouvelle levée de fonds qui fait notamment appel aux banques actuellement partenaires de Thecamp. Dans cet objectif de recapitalisation, le soutien des institutions est un élément essentiel.

La nouvelle feuille de route 2020-2023 vise à rendre son autonomie financière à Thecamp à l'horizon 2023. Elle se décompose comme suit :

– Rationalisation de l'offre en se focalisant sur le cœur d'activité « contenu »

- Pôle « Séminaires et formation » destiné au public et au privé

Construction de séminaires et de formations inter ou intra organisation sur les thèmes de l'accompagnement vers les grands changements du monde, notamment à travers des méthodologies créatives et d'intelligence collective, d'accompagnement à la conduite de projet ou encore de formation au leadership à l'esprit d'entreprendre. En d'autres termes, cela correspond à la mise à disposition des infrastructures, des méthodologies et des experts de Thecamp à des organisations qui souhaitent opérer leur transformation digitale et, ou environnementale.

- Le pôle « Startup et innovation »

Mise en place d'un processus et mise à disposition de ressources permettant aux organisations de dépasser les freins à l'innovation (intégration d'une nouvelle unité innovante, agilité, tailles des structures impactent la capacité à innover...), afin de déployer l'expérimentation en projet viable et ainsi refermer le cercle vertueux « sensibilisation > formation > prototypage > expérimentations > mise en œuvre ».

– Ré-affirmation de l'ancrage local et de l'attractivité du campus pour le territoire

Signé le 17 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

- Rendre accessible le campus au tissu économique local

Création d'une offre ACCESS destinée spécifiquement aux PME et ETI, leur permettant de bénéficier des infrastructures, du réseau et de l'offre de formation suivant un système d'abonnement, et ouvrir l'accès au fablab de Thecamp afin de pousser les activités de prototypage/modélisation précoce auprès de ce type de public, peu habitué à cette méthode d'innovation.

- Renforcement des liens avec les acteurs culturels locaux

Mise en place d'un nouvel agenda événementiel ayant pour objectif principal de faire vivre ce site et de le rendre accessible au grand public à travers des événements réguliers (concerts, représentations, cours artistiques, conférences...), renforcement des partenariats actuels (CIAM, FIAL, Château Lacoste...) et élargissement des partenariats avec d'autres acteurs du territoire en vue de faire de Thecamp un lieu culturel de référence.

– Baisse des charges qui pèsent sur l'activité principale

Le plan d'action va permettre de baisser drastiquement le niveau des charges fixes et variabiliser les charges liées à la génération de chiffre d'affaires afin de maîtriser la marge de 2020 à 2023.

Les grandes lignes directrices de cet objectif sont :

- réduire le niveau de charges (cf annexe 2 tableau des économies réalisées et prévues)
- découper et filialiser chacune des activités pour une meilleure comptabilité analytique et un compte de résultat clair par filière
- externaliser les activités non stratégiques (hôtellerie, restauration...) auprès de prestataires et ainsi transformer ces postes de dépenses en sources de revenu pour Thecamp
- se concentrer sur le cœur d'activités à savoir la formation et l'accompagnement pour renforcer l'expertise et le positionnement du campus au niveau national et européen.

Thecamp sollicite aujourd'hui de l'ensemble des institutions publiques partenaires fondateurs un décalage de la franchise de remboursement de 3 ans selon les mêmes modalités que celles stipulées dans la convention initiale, avec des premiers remboursements à partir de 2023. Une renégociation du prêt est également en cours auprès des établissements financiers.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511 et suivants ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2014_A268 du Conseil communautaire de la CPA du 11 décembre 2014 relative au soutien du dossier « The Camp » ;
- La délibération n°14-1450 du Conseil Régional relative au soutien de principe du projet « Thecamp » ;

Signé le 17 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

- La délibération du Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole du 19 février 2015 relative au soutien du dossier « Thecamp » ;
- La délibération n°2015_A014 du Conseil communautaire de la CPA du 12 mars 2015 approuvant l'octroi d'une avance remboursable à la société d'exploitation de « Thecamp » et donnant délégation au Bureau de la Communauté pour l'approbation de cette convention de partenariat ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que la situation financière actuelle de Thecamp ne lui permet pas d'envisager le remboursement de l'avance selon l'échéancier prévu dans la convention initiale dans des conditions garantissant la pérennité de son activité ;
- Que la nouvelle proposition de business plan soumise par l'équipe dirigeante est cohérente, au regard des nouveaux positionnements et choix stratégiques de Thecamp ;
- Que ces nouveaux choix stratégiques sont justifiés et vertueux au regard des premiers bilans émanant de l'évaluation de sa première année de lancement et qu'ils imposent un décalage de l'échéancier de remboursement afin de permettre leur bonne mise en place.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable au projet de délibération du Conseil de la Métropole relatif à l'approbation d'un avenant portant sur le rééchelonnement de la franchise de remboursement avec Thecamp.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 17 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020